

nommant Mr Théodore Ernest HAZOUME,
titulaire de la 3^e charge d'huissier
de Cotonou.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 145/PR du 15 mai 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU le décret n° 441/PR-SGC du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret du 30 novembre 1931, fixant le statut des huissiers ;
- VU le décret n° 421/PR/MJL du 11 novembre 1966 créant une troisième charge d'huissier près le tribunal de 1^{ère} Instance de Cotonou.
- VU le décret n° 422/PR/MJL du 11 novembre 1966 nommant Me Rosine SOGLO-VIEYRA, titulaire de ladite charge d'huissier ;
- VU l'Arrêté général du 30 janvier 1932 réglant l'organisation et le fonctionnement du service des huissiers ;
- VU la lettre de démission présentée par Me SOGLO-VIEYRA le 18 mars 1968 ;
- VU la candidature déposée le 20 février 1968 par Mr Théodore Ernest HAZOUME ;
- SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Le décret n° 422/PR/MJL du 11 novembre 1966 nommant Me Rosine SOGLO-VIEYRA titulaire de la troisième charge d'huissier à Cotonou est abrogé.

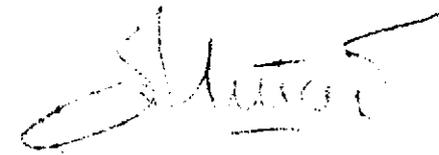
ARTICLE 2.- Mr Théodore Ernest HAZOUME, Agent de la Banque Dahoméenne de Développement, est nommé titulaire de la troisième charge d'huissier près le Tribunal de 1^{ère} Instance de Cotonou.

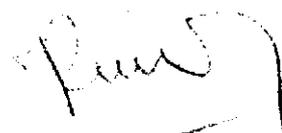
ARTICLE 3.- Mr Théodore Ernest HAZOUME justifiera, avant sa prestation de serment, du versement de la somme de DEUX MILLE FRANCS au Trésor, à titre de cautionnement.

ARTICLE 4.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui aura effet à compter de la prestation de serment de l'intéressé, et sera publié et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à COTONOU, le 18 Juin 1968

par le Président de la République,
Le Chef du Gouvernement Provisoire,


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY


Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,